

Document approuvé

Commune de DOLLOT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Ensemble de la commune au 1/6000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : Le 26/05/2023

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 12/04/2024

Pièce n°4.3.7

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul

Tél : 03.84.25.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69

initiativede@orange.fr

Agence de Besançon

Tél : 03.83.83.53.24

initiatived2@orange.fr

- ZONES URBAINES :**

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UB : Zone urbaine mixte d'extension récente

UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD26 interdit

UR : Zone du domaine autoroutier

UL : Zone urbaine à vocation de loisirs

UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

UC : Zone urbaine liée à un domaine privé

UCb : Secteur de la zone UC lié au domaine de Brannay

UCs : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairs

UCsr : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs

UCSc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs

UIEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

ZONES A URBANISER :

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs

1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques

2AU : Zone de réserve foncière

ZONES NATURELLES :

N : Zone naturelle

Nt : Secteur de la zone N à vocation de loisirs

Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins

Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre

Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs

ZONES AGRICOLES :

A : Zone agricole

Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

- Zone soumise à OAP

Risques naturels

Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)

Ruissellement (sources : commune, DDT)

Cavités (source : BRGM, IGN)

Zones et milieux humides

Cours d'eau (sources : DDT 89, commune)

Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz, Cléry, Ouaine, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Bois à préserver

Haies à préserver

Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)

Surface en eau à préserver

Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Eléments remarquables ponctuels

Eléments remarquables surfaciques

Alignement de façades

Cône de vue

Autres

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

Cheminement doux à créer

Cheminement doux existant

Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
43-1	Commune de DOLLOT	Création d'une placette de retournement	118
43-2	Commune de DOLLOT	Création d'une réserve incendie	1169
43-3	Commune de DOLLOT	Aménagement urbain	662
43-4	Commune de DOLLOT	Aménagement de carrefour	58
43-5	Commune de DOLLOT	Création d'un fossé d'évacuation eaux pluviales	34
43-6	Commune de DOLLOT	acquisition d'une zone humide et captage	34206